



**Direction des Services Techniques**

## **Conseil municipal du 7 octobre 2024 DELIBERATION**

Rapporteur : Jean CONTOU-CARRÈRE

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick MAILLET

**Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33**  
**Nombre de présent-e-s : 27**  
**Nombre de votant-e-s : 33**

**Etaient présent-e-s :**

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,  
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, Adjointes,  
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

**Etaient représentés :**

- M. Stéphane LARTIGUE donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY
- M. Raymond VILLALBA donne pouvoir à Patrick NAVARRO
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- Mme Françoise STIOPHANE donne pouvoir à Flora LAPERNE
- M. Jean-Paul PORTESSÉNY donne pouvoir à M. Jacques MAISONNEUVE
- Mme Yona TORCAL donne pouvoir à Mme Laurence DUPRIEZ

### **22 - DÉGRÈVEMENTS D'EAU SUR LES FACTURES DE 2024**

Des dégrèvements ont été accordés pour l'année 2024 sur des factures d'eau potable (part assainissement) en raison de surconsommations liées à des dysfonctionnements avérés sur les installations privées.

Procédure WARSMANN (applicable dans le cas de « consommations d'eau anormales » d'au moins deux fois le niveau de consommation moyen de l'abonné (exclusivement fuite sur canalisation intérieure).

Numéro	Abonné	Adresse	Consommation initiale facturée	Nouvelle consommation après dégrèvement	Montant de la réduction sur facture initiale	Cause	Année de la facture
1	BERGUES Christian	41 Rue Pierre Daguerre	102	50	98.85	FUITE CANALISATION	2024
2	MENDOZA Daniel	8 Rue Pémartin	20	0	38.02	FUITE CANALISATION	2024
3	MARLE Jean-Luc	10 Avenue Charles et Henri Moureu	119	88	59.21	FUITE CANALISATION	2024

<b>TOTAL</b>	<b>196.08 €</b>
--------------	-----------------

Où cet exposé, et après avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 16 septembre 2024,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**,

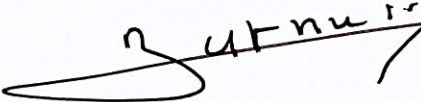
- **PREND ACTE** des dégrèvements accordés.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 7 octobre 2024.

Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 09/10/2024

  
**Bernard UTHURRY**

